



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Orne



Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement publics et privés
Monsieur le directeur diocésain
Mesdames les directrices de CIO
Mesdames et Messieurs les professeurs
principaux
Mesdames et Messieurs les psychologues
de l'éducation nationale

Alençon, le 24 avril 2019

La Directrice Académique des
Services de l'Éducation
Nationale

**Objet : Circulaire départementale d'orientation et d'affectation – préparation
rentrée 2019**

**Service des élèves de la
voie des écoles et des
établissements**

Dossier suivi par
Mesdames
Ralu-Bedouet Danny
IEN IO
et
Renet Mariette
Chef du SEVEE

Téléphone
02.33.32.50.07
Fax
02.33.32.25.27
dsden61-sevee@ac-caen.fr

Cité Administrative
Place Bonet
CS 40020
61013 Alençon cedex
[http://www.ac-
caen.fr/dsden61](http://www.ac-caen.fr/dsden61)

En référence à la circulaire académique du 15 mars 2019 s'appuyant sur une conviction partagée, l'accompagnement des élèves dans leur parcours est au cœur de l'activité de tous les acteurs de l'orientation qui en sont responsables. Cet étayage dont bénéficie les élèves s'inscrit pleinement dans les réformes de l'éducation nationale concrétisées par la création des familles de métiers en seconde pour la voie professionnelle et les enseignements de spécialité pour le parcours lycéen.

Les priorités nationales sont déclinées quant au déploiement de la politique d'orientation académique de la Région Normandie. Le projet éducatif normand les met en œuvre en articulation avec la loi du 8 mars 2018 orientation et réussite des étudiants. Le schéma directeur est le suivant :

« Continuum Collège- Lycée-Enseignement supérieur » - CLES

L'objectif est de permettre à chaque élève de développer la compétence à s'orienter, tout au long de sa scolarité pour construire progressivement son parcours individuel avec l'accompagnement des équipes éducatives

I. Les priorités départementales : Après la classe de troisième

Voie générale et technologique

Les priorités s'inscrivent pleinement dans celles de la circulaire rectorale du 15 mars 2019. Les efforts engagés ces dernières années ont permis d'améliorer les résultats, mais le département de l'Orne reste loin des moyennes académique et nationale, notamment pour le taux de passage en lycée.

Augmenter le taux d'orientation de 3^{ème} et 2^{nde} GT en suscitant l'ambition des élèves et des familles, un climat de confiance en eux-mêmes et en l'institution tout en évitant l'autocensure quant à l'accès aux différents parcours.

Il apparaît impératif d'augmenter le taux d'orientation en 2^{nde} générale et technologique. En 2018, les décisions d'orientation après la 3^{ème} ont diminué dans le département de l'Orne, de 64,80 % en 2017 à 58,2%. Parallèlement, aux niveaux académique et national l'évolution des décisions d'orientation a subi le même mouvement descendant. Il n'en reste pas moins qu'en 2018 sur notre territoire les élèves accèdent beaucoup moins à la 2^{de} GT qu'en académique et au national, (- 7,2 % et - 9,2%) alors que la demande des familles de l'Orne est de 60,55%. Il s'agit désormais, en considérant ces indicateurs, de permettre aux élèves méritants du

département de l'Orne d'accéder à la voie générale et technologique avec plus d'équité, en favorisant le dialogue avec les familles, l'ambition des élèves en les accompagnant dans leur parcours d'orientation. Les liaisons collèges-lycées doivent être renforcées. Au cours des années lycée l'objectif est de mettre en place pour les élèves un processus d'orientation progressif en proposant des enseignements communs et des enseignements de spécialité (cinq choix en 2de GT, trois choix en 1ère) selon leurs aspirations. Chaque lycée du département de l'Orne est doté d'une offre de formation diversifiée. Lorsque le choix de l'élève porte sur un enseignement non présent dans l'établissement d'origine, une commission de classement aura lieu le **14 juin 2019** à la DSDEN de l'Orne afin d'organiser l'affectation des élèves en 1ère générale.

Voie Professionnelle

Elle doit s'imposer comme une voie de réussite, ainsi être valorisée. Les demandes d'orientation devront être considérées en fonction du niveau d'élaboration du projet de l'élève. J'attire cependant votre attention, au regard des indicateurs de l'Orne qu'il ne s'agit pas d'augmenter les flux en voie professionnelle, mais d'accompagner les élèves vers des parcours plus personnalisés et choisis.

Par ailleurs, une affectation dans une des trois familles métiers permettront une spécialisation progressive.

A l'issue de la seconde professionnelle, les élèves souhaitant poursuivre dans la spécialité proposée par leur établissement seront prioritaires.

En conséquence, il est nécessaire pour les acteurs de l'orientation d'accompagner les élèves dans leur projet et d'anticiper quant aux poursuites d'études et leurs chances d'accès. La continuité du cursus choisi n'est pas forcément offerte dans tous les établissements d'origine.

Afin de favoriser l'accès en première année de CAP aux élèves les plus fragiles issus de 3^{ème} SEGPA, une priorisation de ces élèves sera appliquée.

Post- Bac

La poursuite de l'élévation du niveau de qualification reste une priorité essentielle. Il s'agit de se rapprocher du taux moyen de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur soit 50% d'une classe d'âge. L'objectif est de développer les poursuites d'études des bacheliers dans l'enseignement supérieur, en particulier les bacheliers technologiques et professionnels en les préparant à l'enseignement supérieur dès la 2de GT dans le cadre des 54 Heures d'aide personnalisée dédiée à l'orientation.

Parallèlement, il est important d'accompagner les élèves de bac pro souhaitant entrer dans la vie active en tissant des liens avec tous les acteurs de la région Normandie au bénéfice de ces jeunes.

Les élèves devront obtenir le soutien de tous les acteurs de l'orientation pour les accompagner quant à la formulation de leur projet de formation, la saisie et le suivi de leurs vœux sur l'application « Parcoursup ».

Dans cette perspective de nombreuses actions peuvent être envisagées ou renforcées telles que celles concernant les portes ouvertes des établissements supérieurs ou comme, par exemple, les cordées de la réussite remportant un franc succès sur notre territoire.

A chaque Niveau du parcours des élèves

- *Renforcer la persévérance scolaire en mobilisant tous les outils qui le permettent* : présence dans chaque établissement d'une cellule de veille et /ou

d'un Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire inscrit dans l'action du réseau FOQUALE.

La finalité est de permettre à tous les élèves l'accès à la qualification afin de favoriser leur insertion professionnelle.

- *Mieux lutter contre le poids des déterminismes de genre, territoriaux et socioculturels dans l'orientation* : aider les élèves et les familles les plus démunis face à l'école, promouvoir une diversification des choix d'orientation des filles et des garçons.

Le redoublement :

Je souhaite également attirer votre attention sur la mise en œuvre de la décision de redoublement. Le décret 2018-119 du 20 février 2018 institue à tout moment de la scolarité, la possibilité, pour le chef d'établissement de décider à **titre exceptionnel** du redoublement d'un élève. Il ne constitue pas une décision d'orientation. Il relève d'une organisation pédagogique et fait suite à des difficultés importantes d'apprentissage, lorsque les dispositifs d'accompagnement n'ont pas permis d'y remédier. Je vous invite, pour plus de détails à vous référer à la fiche technique sur les procédures d'appel, jointes à cette circulaire.

II. Procédure d'affectation – nouveautés :

Je vous invite à vous reporter à la fiche 2 du dossier technique relatif aux procédures d'affectation des élèves au lycée rentrée 2019. J'attire votre attention sur les nouveautés les plus importantes.

1. Voie générale et technologique :

A - Classe de 2nde GT :

L'affectation en 2nde GT s'effectue sans mention des enseignements optionnels, seul(s) le(s) vœu(x) lycée (s) est, sont renseigné(s) dont obligatoirement celui du secteur.

L'offre de formation à recrutement contingenté demeure non soumis à la priorité des élèves du secteur:

- 2nde GT avec création culture design
- 2nde GT sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)
- 2nde GT sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV, en lycée agricole).

L'affectation en section européenne est gérée dorénavant par l'application « affelnet-lycée ». Je vous invite à vous reporter à l'annexe III pour la définition des secteurs de recrutement.

B - L'affectation en 1^{ère} générale, les enseignements de spécialité :

Le choix de l'enseignement de spécialité incombe à l'élève et sa famille, selon une procédure qui se déroule au 2^e et 3^e trimestre.

Un groupe de travail départemental étudiera le **12 juin 2019** les demandes des lycéens par établissement.

Une commission départementale de classement des demandes se réunira **le 14 juin 2019**.

Cette affectation n'est pas gérée par l'application affelnet lycée.

- Si l'enseignement de spécialité est proposé dans le lycée de secteur, les élèves du secteur sont affectés prioritairement.

- Si l'enseignement de spécialité n'est pas offert dans le lycée de secteur, des secteurs **élargis** ont été définis, (voir annexe IV). Pour ces secteurs plus étendus, il n'y a pas lieu de solliciter une dérogation. Les élèves hors du périmètre défini seront affectés en fonction des places restées disponibles.

Si les demandes excèdent le nombre de places, les élèves seront départagés selon les recommandations du conseil de classe et les notes de l'élève en lien avec les enseignements de spécialité demandés.

2. Voie professionnelle :

- Accès à tous les CAP pour les élèves issus de 3^e SEGPA (« bonus filière »), (voir détail pour le CAP coiffure)

- Mise en place effective de 2^{ndes} professionnelles communes et par famille de métiers.

3. Améliorer l'équité de l'affectation

Pour améliorer l'équité pour l'affectation en 2nde GT, un barème avec note sera utilisé.

Le LSU sera pris en compte à minima dans le barème critère marginal pour départager les ex-aequo, après la prise en compte de tous les autres critères (secteur, critères de dérogation).

En compléments du dossier technique relatif aux procédures d'affectation 2019 qui vous a été transmis par le rectorat-SAIO, vous trouverez en annexe, les documents spécifiques au département de l'Orne.

Vous trouverez ci-après la liste des personnes et leurs coordonnées pour répondre à toutes vos questions ou difficultés que vous pourrez rencontrer.

Je vous remercie de l'attention et de l'engagement dont vous faites preuve afin que vos élèves puissent progressivement effectuer des choix tout au long de leur scolarité et qu'un climat de confiance réciproque s'installe entre tous les acteurs.

Françoise Moncada

A blue ink signature of Françoise Moncada, consisting of several fluid, overlapping strokes.